

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DES CIMES
tenue le mercredi 24 janvier 2024, à 18 heures 30,
à la salle du personnel de l'école**

Présences : M^{mes} Francine Beaupré, enseignante
Stéphanie Beaupré, représentante du Service de garde
Isabelle Biron, directrice
Mylène Bouchard, parent
Hélène Després, enseignante
Prescilia Dupont-Langevin, parent
Valérie Laurin, représentante du soutien
Annick Moreau, parent

MM. Richard Blondeau, parent
Dave Lafond, parent

Absence : M^{me} Bianca Bousquet, parent

Madame Josée Riverin agit à titre de secrétaire.

2.1 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Richard Blondeau souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

2.2 VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président constate que le quorum requis par la loi est atteint.

2.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE23-24-13 IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Beaupré que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que rédigé :

- 2.1 Accueil et mot de bienvenue
- 2.2 Vérification du quorum
- 2.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2023
- 2.5 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2023
- 2.6 Questions du public

Adoptions / Approbations

- 2.7 Élection du membre substitut à la présidence du Conseil d'établissement et du membre substitut au Comité de parents du CSSPS
- 2.8 Grilles des matières 2024-2025
- 2.9 Levée de fonds (Opération Enfant Soleil)
- 2.10 Critères de sélection de la direction d'établissement

Informations

- 2.11 De la présidence
- 2.12 Du représentant au Comité de parents du CSSPS
- 2.13 Du représentant de la communauté
- 2.14 Du Service de garde
- 2.15 De la direction
 - Évaluation du projet éducatif 2019-2022
 - Plan de rattrapage scolaire du ministère de l'Éducation
 - Classique hivernale
- 2.16 Questions et commentaires des membres du Conseil d'établissement
- 2.17 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

2.4 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} NOVEMBRE 2023

CE23-24-14 CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2023 est parvenu aux membres au moins deux jours avant la tenue de la séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Francine Beaupré que le procès-verbal soit adopté, avec la modification suivante :

- ↳ Au point 1.15, la dernière phrase de la résolution se libellera désormais ainsi : ... *que la planification des contenus d'apprentissage en éducation à la sexualité pour 2023-2024 soit approuvée, telle que présentée.*

Adoptée à l'unanimité

2.5 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} NOVEMBRE 2023

Concernant le point 1.17, comme il n'y a pas eu d'activités tenues à Noël, il est entendu et accepté par les membres du Conseil d'établissement que l'équipe-école choisisse entre Pâques et la St-Valentin afin de remplacer cette activité dérogatoire à la Politique alimentaire du CSSPS.

Après discussion au sujet des sorties dans le quartier (point 1.15), il est rappelé que les parents doivent accepter, par la plateforme de communication de l'enseignante ou par un formulaire papier, la tenue de toute activité se tenant à l'extérieur du terrain de l'école. Naturellement, l'acceptation des sorties dans le quartier engloberait toutes celles qui seront effectuées au cours de l'année scolaire, sans mentionner de dates précises.

Il est également précisé que le service de garde ne pourra collaborer avec la Maison des jeunes cette année (point 1.24). En fait, avec la situation de pénurie actuelle de personnel, il serait impossible qu'un adulte de l'école accompagne les élèves à ces activités.

Finalement, il est confirmé que l'animatrice intervenante de la Maison des jeunes a accepté de participer aux séances du Conseil d'établissement à titre de représentante de la communauté (point 1.12). Par contre, comme ils ont présentement un nombre limité d'employés, elle ne pourra participer à toutes les séances, mais ils sont à la recherche de solutions à ce sujet.

2.6 **QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun public.

ADOPTIONS / APPROBATIONS

2.7 **ÉLECTION DU MEMBRE SUBSTITUT À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET DU MEMBRE SUBSTITUT AU COMITÉ DE PARENTS DU CSSPS**

Monsieur Dave Lafond ayant démontré son intérêt, il est donc élu par acclamation au poste de substitut à la présidence du Conseil d'établissement de l'école des Cimes ainsi que substitut au Comité de parents du CSSPS pour l'année scolaire 2023-2024.

2.8 **GRILLE DES MATIÈRES 2024-2025**

La directrice précise qu'aucun changement n'a été apporté à la grille des matières pour l'année scolaire 2024-2025.

CE23-24-15 CONSIDÉRANT les articles 84 et 89 de la Loi 180 stipulant que le Conseil d'établissement approuve les modalités d'application du régime pédagogique et que le personnel de l'école doit être associé à la démarche d'élaboration d'une proposition;

CONSIDÉRANT que l'approbation de la grille des matières fait partie des modalités d'application du régime pédagogique;

CONSIDÉRANT l'article 86 de la Loi 180 stipulant que le Conseil d'établissement approuve le temps alloué à chaque matière;

IL EST PROPOSÉ par madame Prescilia Dupont-Langevin que la grille des matières 2024-2025 soit approuvée, telle que présentée par la direction de l'école.

Adoptée à l'unanimité

2.9 **LEVÉE DE FONDS (OPÉRATION ENFANT SOLEIL)**

La directrice mentionne qu'une activité de levée de fonds est envisagée afin de recueillir, sur une base volontaire, de l'argent pour l'organisme Opération Enfant Soleil. L'équipe-école a décidé de vivre l'activité « Journée pyjama » le 23 février prochain; tous les enfants seront invités à porter leur pyjama et les parents pourront donner un don de 2 \$, sur une base volontaire.

CE23-24-16 CONSIDÉRANT la demande d'activité de levée de fonds envisagée pour Opération Enfant Soleil;
IL EST PROPOSÉ par monsieur Dave Lafond que cette demande soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

2.10 **CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT**

CE23-24-17 CONSIDÉRANT que les articles 79 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulent que le Conseil d'établissement doit être consulté par le centre de services scolaire sur les critères de sélection de la direction d'établissement;

IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Laurin que les critères de sélection de la direction d'école retenus par le Conseil d'établissement de l'école des Cimes soient approuvés, tels que rédigés l'an dernier.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS

2.11 DE LA PRÉSIDENTE

Monsieur Richard Blondeau, président, n'a pas d'information supplémentaire à soumettre.

2.12 DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS DU CSSPS

Monsieur Richard Blondeau, représentant au Comité de parents du CSSPS, résume les points traités lors de la rencontre tenue le 6 décembre 2023. La prochaine séance se tiendra le 13 mars 2024.

2.13 DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Madame Éliane Tremblay, animatrice à la *Maison des jeunes*, étant absente, ce point est reporté à une rencontre ultérieure.

2.14 DU SERVICE DE GARDE

Madame Stéphanie Beaupré, responsable du Service de garde, entretient les membres sur les sujets suivants :

- ✓ les deux parties de la LIG (Ligue Interservices de Garde) qui ont déjà eu lieu (hockey et soccer);
- ✓ les activités parascolaires qui débiteront en janvier (Futsal) et au printemps (Katag, Cheerleading, anglais).

2.15 DE LA DIRECTION

Madame Isabelle Biron présente l'évaluation du projet éducatif 2019-2022 à l'aide du document de reddition de comptes et les membres échangent sur le sujet.

Le plan de rattrapage scolaire du ministère de l'Éducation étant présentement en élaboration à l'école, la directrice décrit les modalités qui seront bientôt mises en place.

Elle termine en rappelant que la Classique hivernale devrait se tenir le jeudi 1^{er} février en soirée et invite tout le monde à y participer.

2.16 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Aucune question ou commentaire.

2.17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre se termine à 19 h 55.

Le président,

La secrétaire,

Richard Blondeau

Josée Riverin